

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 816

20 avril 2010

### SOMMAIRE

|   |              |  |              |
|---|--------------|--|--------------|
| <b>AIG Global Investment (Luxembourg) S.A.</b>  | <b>39150</b> | <b>La Compagnie des Moulins S.A.</b>           | <b>39166</b> |
| .....   |              | <b>Lime Invest &amp; Co. S.C.A.</b>            | <b>39164</b> |
| <b>Alba Properties S.A.</b>                     | <b>39124</b> | <b>Lion/Katsu Investments S.à r.l.</b>         | <b>39153</b> |
| <b>Alpine Resort Properties S.A.</b>            | <b>39166</b> | <b>Olivi et Rodrigues</b>                      | <b>39123</b> |
| <b>Au Coin du Château S.à r.l.</b>              | <b>39144</b> | <b>Opera Properties S.à r.l.</b>               | <b>39153</b> |
| <b>Bogolder S.A.</b>                            | <b>39142</b> | <b>Partners Enchères S.A.</b>                  | <b>39122</b> |
| <b>BWB S.A.</b>                                 | <b>39168</b> | <b>Pickettarussio S.à r.l.</b>                 | <b>39144</b> |
| <b>CL &amp; GP International S.A.</b>           | <b>39124</b> | <b>Plemont Properties S.A.</b>                 | <b>39140</b> |
| <b>Clio S.A.</b>                                | <b>39124</b> | <b>Project Minerva Holding S.à r.l.</b>        | <b>39146</b> |
| <b>Compagnie Financière d'Assurance S.C.A.</b>  | <b>39140</b> | <b>Project Minerva Properties S.à r.l.</b>     | <b>39149</b> |
| .....   |              | <b>Regge</b>                                   | <b>39122</b> |
| <b>Compagnie Financière Nucleus S.C.A.</b>      | <b>39140</b> | <b>Reyl Conseil S.A.</b>                       | <b>39140</b> |
| <b>CORAL Partners (Lux) S.à r.l.</b>            | <b>39127</b> | <b>RP XIII S.à r.l.</b>                        | <b>39125</b> |
| <b>CuJo Fiduciaire S.à r.l.</b>                 | <b>39168</b> | <b>RP XII S.à r.l.</b>                         | <b>39125</b> |
| <b>Dinkel</b>                                   | <b>39122</b> | <b>RP XI S.à r.l.</b>                          | <b>39125</b> |
| <b>EcoNew Holding S.A.</b>                      | <b>39150</b> | <b>RP XIV S.à r.l.</b>                         | <b>39126</b> |
| <b>Equity Trust Holdings S.à r.l.</b>           | <b>39150</b> | <b>RP X S.à r.l.</b>                           | <b>39125</b> |
| <b>Esprit Marine S.à r.l.</b>                   | <b>39126</b> | <b>Saler S.A.</b>                              | <b>39126</b> |
| <b>EuroPRISA Lombard Street Acquisition</b>     |              | <b>SCI JCV 777, Société Civile Immobilière</b> |              |
| <b>S.à r.l.</b>                                 | <b>39146</b> | .....  | <b>39143</b> |
| <b>FIN &amp; CO S.A.</b>                        | <b>39124</b> | <b>SCI Sint Willibrord</b>                     | <b>39142</b> |
| <b>FIN &amp; CO S.A.</b>                        | <b>39124</b> | <b>S.O.O. Invest SCI</b>                       | <b>39123</b> |
| <b>Green Capital Minds S.à r.l.</b>             | <b>39147</b> | <b>Syntonia S.A.</b>                           | <b>39151</b> |
| <b>Grifinvest S.A.</b>                          | <b>39167</b> | <b>TAMWEEVIEW JAPAN RW1 Holdings</b>           |              |
| <b>Groupement Financier de Développement</b>    |              | <b>S.à r.l.</b>                                | <b>39144</b> |
| <b>S.A.</b>                                     | <b>39167</b> | <b>Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l.</b> | <b>39145</b> |
| <b>Horus Luxe S.à r.l.</b>                      | <b>39142</b> | .....  |              |
| <b>Immo1A S.A.</b>                              | <b>39152</b> | <b>Trupial Invest S.A.</b>                     | <b>39168</b> |
| <b>Jamaca s.à r.l.</b>                          | <b>39126</b> | <b>Ventura Holdings S. à r.l.</b>              | <b>39146</b> |
| <b>Jamblin Company S.A.</b>                     | <b>39123</b> | <b>Ventura Properties S.à r.l.</b>             | <b>39149</b> |
| <b>Jean-Pierre Rinnen et Fils Troisvierges,</b> |              | <b>Villa SB 2006 S.A.</b>                      | <b>39143</b> |
| <b>S.A.</b>                                     | <b>39125</b> | <b>Window of Europe AG</b>                     | <b>39153</b> |
| <b>Kebel Invest S.à r.l.</b>                    | <b>39126</b> |  |              |
| <b>Kosmoline S.A.</b>                           | <b>39152</b> |  |              |

**Dinkel, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.876.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Dinkel S.à r.l. tenues en date du 03 mars 2010 que l'actionnaire a pris la décision suivante:

Démission du Gérant suivant avec effet au 03 mars 2010:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A, J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B9.098 auprès du RCS du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010037443/17.

(100036253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Regge, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.877.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Reggel S.à r.l. tenues en date du 03 mars 2010 que l'actionnaire sont pris la décision suivante:

Démission de Gérant suivant avec effet au 03 mars 2010:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A, J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B9.098 auprès du RCS du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010037444/17.

(100036262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Partners Enchères S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 100.582.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du Conseil d'Administration du 25.02.2010*

Le Conseil d'Administration élit pour nouvel administrateur en remplacement de Monsieur KRIER Steve demeurant à 12, route de Filsdorf, 5671 ALTWIES pour une durée de trois (3) ans:

Monsieur SAKSIDA Ernest demeurant à 2, route de Filsdorf, 5671 ALTWIES.

Le nouvel conseil d'administration est composé comme suit:

SAKSIDA Ernest

2, route de Filsdorf, 5671 ALTWIES; administrateur unique

Luxembourg, le 25.02.2010.

Pour copie conforme

Signatures

Référence de publication: 2010037448/17.

(100036387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**S.O.O. Invest SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg E 525.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du 18.12.2009 des associés.*

1. Les associés ont décidé d'accepter la démission de la société D. BROWN & SONS, 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de sa fonction de gérante de la société.

2. Madame LEVY Véronique, demeurant Via Maggiore 50, I-21010 CASTELVECCANA, a été nommée nouvelle gérante de la société et investie des pouvoirs de gestion journalière de la société.

Le 18 décembre 2009.

Pour extrait conforme

S.O.O INVEST SCI

Signature

La gérance

Référence de publication: 2010037438/17.

(100036828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Olivi et Rodrigues, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 298, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 32.763.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société OLIVI ET RODRIGUES, avec siège social à L-1370 Luxembourg, 298, Val Ste Croix, reçue par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 26 février 2010, enregistrée à Echternach le 02 mars 2010, Relation: ECH/2010/262, que:

- 1) la clôture de la liquidation de la société a été prononcée,
- 2) les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Echternach, le 09 mars 2010.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010037531/17.

(100036688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Jamblin Company S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 47.056.

—  
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 8 mars 2010 que:

- La convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75.908 et la société JAMBLIN COMPANY S.A., R.C.S Luxembourg B 47.056 a été dénoncée avec effet à cette date.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

- M. Marc SCHMIT, M. Fernand HEIM et Mme Annie SWETENHAM se sont démis de leurs mandats d'administrateurs à cette même date.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010037541/17.

(100036406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**CL & GP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.438.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*CL & GP INTERNATIONAL S.A.*

VEGAS-PIERONI Louis / DONATI Régis

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010037712/12.

(100036237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Clio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*CLIO S.A.*

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010037713/12.

(100036236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**FIN & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 45.029.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11.03.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010037704/10.

(100036224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**FIN & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 45.029.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11.03.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010037703/10.

(100036225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Alba Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.426.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037960/10.

(100037495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**RP X S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 127.155.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037962/10.

(100037364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**RP XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 128.226.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037963/10.

(100037362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**RP XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 128.206.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037964/10.

(100037361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**RP XIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 128.225.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037965/10.

(100037360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**Jean-Pierre Rinnen et Fils Troisvierges, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9912 Troisvierges, 10, rue Tubeseck.  
R.C.S. Luxembourg B 94.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 mars 2010.

RINNEN

LE PLAISIR DE CHOISIR

TROISVIERGES L-9912 - 10, rue Tubeseck

Signature

Référence de publication: 2010037939/14.

(100037010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

**Kebel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 142.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. GOFFINET

*Gérant*

Référence de publication: 2010037936/11.

(100037142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Jamaca s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 114, rue de Hobscheid.  
R.C.S. Luxembourg B 112.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010037938/11.

(100037490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Saler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 56.135.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010037961/10.

(100037304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**RP XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 128.224.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037966/10.

(100037348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Esprit Marine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 10, rue 1900.  
R.C.S. Luxembourg B 141.665.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 mars 2010.

Fiduciaire de l'Est S.A.

Signature

Référence de publication: 2010037951/12.

(100037210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**CORAL Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.269.

L'an deux mille neuf, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

Colony Funds Sants S.à r.l. (précédemment connue sous le nom de Cz2 Sants S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.338,

ici représentée par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New-York en date du 29 décembre 2009.

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853, ici représentée par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 30 décembre 2009.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "CORAL Partners (Lux) S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.269, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 9 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 décembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier l'objet de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

**3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est d'agir comme entité d'acquisition et/ou d'émission dans le contexte d'une ou plusieurs opérations de titrisation régies par la Loi Titrisation.

3.2 La Société peut entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances, des prêts, des titres obligataires, des valeurs mobilières ou d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers. L'acquisition ou la prise de ces risques par la Société sera financée par l'émission de valeurs mobilières par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou pris par la Société.

3.3 Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) souscrire à, ou acquérir, de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières ou autres instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques et privées;

b) vendre, transmettre, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telles que les Co-Gérants ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autres;

c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties et de droits de gage, par voie d'hypothèque, nantissement, droits grevant ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;

d) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt de valeurs mobilières et de mise en pension;

e) conclure et exécuter des transactions de produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des swaps, des futures, des échanges à terme, des options) et d'autres opérations similaires;

f) prêter ou lever des fonds, émettre des obligations ou toute autre forme de titre représentatifs de dette (incluant par voie d'intérêt de participation) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et

g) conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou prendre ces risques (c'est-à-dire avant l'émission de titres ou plus

généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à ses titres ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

3.4 La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour son objet social et qui peuvent promouvoir son accomplissement ou développement."

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de refondre entièrement les statuts afin qu'ils aient la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Compartiments, Durée**

#### **1. Forme - Dénomination.**

1.1 La société luxembourgeoise existe sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures (ci-après dénommée la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les "Statuts"). La Société est soumise aux dispositions de la loi sur la titrisation du 22 mars 2004, telle que modifiée (la "Loi Titrisation").

1.2 La Société existe sous la dénomination "Coral Partners (Lux) S.à r.l." (la "Société").

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 6) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, les Co-Gérants (défini à l'article 10) sont autorisés à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par les Co-Gérants.

#### **3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est d'agir comme entité d'acquisition et/ou d'émission dans le contexte d'une ou plusieurs opérations de titrisation régies par la Loi Titrisation.

3.2 La Société peut entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances, des prêts, des titres obligataires, des valeurs mobilières ou d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers. L'acquisition ou la prise de ces risques par la Société sera financée par l'émission de valeurs mobilières par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou pris par la Société.

3.3 Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières ou autres instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques et privées;

b) vendre, transmettre, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telles que les Co-Gérants ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autres;

c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties et de droits de gage, par voie d'hypothèque, nantissement, droits grevant ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;

d) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt de valeurs mobilières et de mise en pension;

e) conclure et exécuter des transactions de produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des swaps, des futures, des échanges à terme, des options) et d'autres opérations similaires;

f) prêter ou lever des fonds, émettre des obligations ou toute autre forme de titre représentatifs de dette (incluant par voie d'intérêt de participation) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et

g) conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou prendre ces risques (c'est-à-dire avant l'émission de titres ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à ses titres ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

3.4 La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour son objet social et qui peuvent promouvoir son accomplissement ou développement.

#### **4. Compartiments.**

4.1 En conformité avec la Loi Titrisation, les Co-Gérants peuvent créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie séparée du patrimoine de la Société.

4.2 Sous réserve de l'articles 4.4 ci-dessous, tous les actifs alloués à un compartiment sont exclusivement disponibles pour les investisseurs et créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

4.3 Nonobstant ce qui précède, si, suite au rachat ou au remboursement total des dettes de la société attribuable à un compartiment et à la satisfaction totale et au paiement de toutes les obligations de la Société envers les créanciers dont les créances sont nées à l'occasion de telles dettes ou de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans un tel compartiment qui ne doivent pas être alloués à un titre existant, les Co-Gérants peuvent allouer de tels actifs à un ou plusieurs autres compartiments ou au patrimoine général de la Société.

4.4 Les créances qui ne sont pas nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment spécifique peuvent être payées du patrimoine général de la Société ou peuvent être réparties par les Co-Gérants entre les compartiments de la société au pro rata des actifs de ces compartiments ou sur une telle autre base considérée comme appropriée.

4.5 Les Co-Gérants ou leurs mandataires établiront et maintiendront des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société.

4.6 La liquidation d'un compartiment est décidée par les Co-Gérants.

**5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **6. Capital social.**

6.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (12.600 €) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales (ci-après dénommées les "Parts Sociales" ou, chacune, une "Part Sociale"). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un Euro (1 €). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après comme le(s) "Associé(s)".

6.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à son/ses Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

6.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

6.4 La Société pourra procéder au rachat de parts sociales de son propre capital sous les conditions suivantes et dans la mesure où des profits ou des réserves distribuables seraient suffisants et disponibles.

Un tel rachat ne pourra intervenir qu'en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 19.2 des Statuts. Les Parts Sociales rachetées par la Société seront immédiatement annulées par la Société.

### **7. Registre des parts - Indivisibilité.**

7.1 Toutes les Parts Sociales seront enregistrées dans un registre des Associés qui sera tenu par la Société à son siège social.

7.2 La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Associés comme le propriétaire des Parts Sociales.

7.3 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **8. Dispositions générales s'appliquant à l'émission et au Transfert de parts sociales.**

8.1 La Société n'enregistrera pas une émission et/ou un Transfert de Parts sauf:

- Dans le cas d'une émission de parts sociales, l'émission est autorisée par l'article 8.2;
- Dans le cas d'un Transfert de Parts, le Transfert de Parts est autorisé par l'article 8.3; et
- La personne à laquelle les Parts Sociales doivent être émises ou Transférées a déjà signé et communiqué un contrat d'adhésion à tout pacte d'actionnaire en vigueur de temps à autres, le cas échéant.

#### **8.2 Emission de Parts Sociales**

La Société ne doit pas émettre de nouvelles Parts Sociales sans le consentement préalable de l'Associé Colony et de l'Associé Orion.

#### **8.3 Restrictions de Transfert pour les Associés**

Aucune Part Sociale ne peut être Transférée par l'Associé Orion sans le consentement préalable de l'Associé Colony (ou du Gérant Colony à la discrétion de l'Associé Colony), et aucune Part Sociale ne peut être Transférée par l'Associé Colony sans le consentement préalable de l'Associé Orion (ou du Gérant Orion à la discrétion de l'Associé Orion), autrement qu'à un membre ou des membres d'un Groupe d'Associés, sauf si tout Cessionnaire cesse d'être un membre du Groupe d'Associés correspondant par la suite, le Cessionnaire devra dans un délai de 21 jours suite à sa cessation d'appartenance (à ce Groupe d'Associés) Transférer les Parts Sociales détenues au Cédant initial ou tout autre membre du Group d'Associés.

En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé devront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

### **Titre III. - Obligations, Titres ou autres instruments de dettes ou certificats**

**9. Forme nominative.** La société peut émettre des obligations, titres ou tout autre instrument de dette ou certificats sous une forme nominative. Les obligations, titres ou tout autre instrument de dette ou certificats sous une forme nominative ne peuvent être échangés ou convertis en titre au porteur. La Société ne peut faire des offres publics dans la limite de l'interdiction prévue par la Loi et la Loi Titrisation.

### **Titre IV. - Gérance et Reviseur(s) d'entreprises**

#### **10. Gérance.**

10.1 La Société est gérée par une Co-Gérance composée de deux gérants (ci-après dénommé les "Gérants" ou les "Co-Gérants"), l'un d'entre eux sera élu par l'assemblée des associés parmi des candidats proposés par l'Associé Colony (le "Gérant Colony") et l'autre sera élu par l'assemblée des associés parmi des candidats proposés par l'Associé Orion (le "Gérant Orion"). Les Gérants ne sont pas obligatoirement Associés.

Chacun des Gérant Colony et Gérant Orion sont autorisés à élire un observateur de temps à autres qui assistera à l'assemblée générale ou une réunion d'un comité de la Société.

10.2 Chacun des Gérants peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes, alors que l'Associé Colony a le droit de proposer la révocation du Gérant Colony et l'Associé Orion a le droit de proposer la révocation du Gérant Orion.

#### **11. Pouvoir et Fonctionnement de la co-gérance.**

##### **11.1 Pouvoirs des Gérants**

Dans les rapports avec les tiers, les Co-Gérants ont tous pouvoirs pour agir conjointement au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

11.2 Aucune affaire ne sera discutée à aucune réunion des Co-Gérants sauf si tous les Gérants sont et restent présents lorsque l'affaire est discutée par le conseil.

11.3 Dans le cas où l'un des Gérants ne serait pas présent à l'un des conseils, le conseil en question sera ajourné pour une durée de cinq Jour Ouvrés.

11.4 Sauf dans le cas prévu à l'article 16.1 des Statuts, toute décision des Co-Gérants sera adoptée à l'unanimité.

11.5 Les Co-Gérants se réuniront aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent. Les conseils peuvent être convoqués par tout Gérant.

11.6 L'utilisation de la visio-conférence ou de la conférence-téléphonique est autorisée si chaque Gérant peut entendre et être entendu par l'autre; les Gérants peuvent donc voter par téléphone ou visio-conférence.

11.7 Une décision par écrit, signée par les Co-Gérants, est valide comme ayant été adoptée à un conseil des Co-Gérants dûment convoqué et tenu. Cette décision peut être documentée par un seul document ou dans des documents séparés ayant le même contenu et signés par les Co-Gérants.

11.8 Le procès-verbal du conseil des Co-Gérants sera signé par les Co-Gérants.

**12. Représentation de la société.** La Société est valablement engagée par la signature conjointe de ses Co-Gérants, c'est-à-dire le Gérant Colony et le Gérant Orion, ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par les Co-Gérants.

#### **13. Délégation et Mandataires du gérant.**

13.1 Les Co-Gérants peuvent déléguer conjointement leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

13.2 Les Co-Gérants déterminent conjointement, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

13.3 Les Co-Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à des comités. Le quorum pour tout comité consistera en au moins un représentant désigné par chaque Co-Gérant. Une résolution peut être prise par un comité seulement si cette résolution a été adoptée par au moins un représentant désigné par chaque Co-Gérant.

**14. Réviseur(s) d'entreprises.**

14.1 Les comptes de la Société sont audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par les Co-Gérants.

14.2 Les réviseurs d'entreprises sont nommés parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises pour une période déterminée.

14.3 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

**Titre V. - Assemblée générale des associés****15. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

15.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

15.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts et changer la nationalité de la Société.

15.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient et est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale par une autre personne, pour autant que cette dernière, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télégramme, d'un télex, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

15.4 Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

15.5 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

**16. Tenue d'assemblées générales**

16.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par l'un des Co-Gérants..

16.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

16.3 Sauf pour des décisions devant être prises en assemblée générale extraordinaire, une décision ou tout autre accord signé ou donné par écrit par tous les Associés sera valide et en vigueur pour tout besoin comme une résolution prise en assemblée générale de la Société dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents dans une forme similaire, chacun signé par un ou plusieurs Associés.

16.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner aux Gérants.

**17. Préavis.**

17.1 Sous réserve de l'article 17.2, un minimum de 10 Jours Ouvrés de préavis pour chaque assemblée générale de la Société, accompagné d'une note comportant le lieu et l'heure de l'assemblée ainsi que son agenda (et tout document utile devant être considéré pour délibérer sur l'agenda) des affaires devant être discutées sera communiqué à chaque Associé.

17.2 Le préavis mentionné à l'article 17.1 peut être réduit avec l'accord écrit des Associés.

**18. Quorum.**

18.1 Aucune affaire ne pourra être discutée lors d'une assemblée générale de la Société sauf si un quorum de membre est et reste présent lorsque l'affaire est entendue.

18.2 Le quorum nécessaire pour discuter d'une affaire lors d'une assemblée générale de la Société consiste en la présence de l'Associé Colony et de l'Associé Orion.

18.3 Si le quorum n'est pas réuni lors d'une assemblée générale de la Société dans la première demi-heure suivant l'heure de convocation ou si pendant l'assemblée le quorum cesse d'être réuni pour une période d'au moins 10 minutes, l'assemblée sera ajournée pour une durée de cinq Jours Ouvrés.

**19. Majorités.**

19.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

19.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

**Titre VI. - Exercice social - Droit de distribution sur les parts****20. Exercice social.**

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

20.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Co-Gérants. Les Co-Gérants préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

20.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

#### **21. Droit de distribution sur les parts.**

21.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

21.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 6 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

21.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, les Co-Gérants pourront proposer que les fonds disponibles soient distribués.

21.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

21.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision des Co-Gérants à condition:

21.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et 21.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### **Titre VII. - Liquidation - Recours limité**

**22. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

#### **23. Liquidation.**

23.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

23.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **24. Clause de recours limité - Non déclaration.**

24.1 Les créances des détenteurs d'instruments financiers émis par la Société en relation avec un compartiment spécifique ou tout autre créancier dont la créance est en relation avec ce compartiment sont limitées aux actifs de ce compartiment seulement.

24.2 Aucun détenteur d'instruments financiers émis par la Société ou tout autre créancier (y compris ceux dont la demande est en relation avec un compartiment en particulier) ne peut se procurer les biens de la Société, établir ou consentir à une déclaration de faillite, insolvabilité, gestion contrôlée, sursis de paiement, composition, moratoire ou toute autre procédure similaire, sauf si nécessaire par la loi.

### **Titre VIII. - Loi applicable**

**25. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

### **Titre IX. - Définition**

Pour les besoins de ces Statuts

"Associé Colony" signifie tout associé de la Société appartenant au Groupe Colony;

"Associé Orion" signifie tout associé de la Société appartenant au Groupe Orion;

"Contrôle" signifie, de temps à autres:

a. dans le cas d'une société, le droit d'exercer plus de cinquante pour cent des votes à toute réunion de cette société; et le droit de nommer plus de la moitié des représentants de cette société;

b. dans le cas d'un partnership ou d'un limited partnership, le droit d'exercer plus de cinquante pour cent des votes à toute réunion des partners de ce partnership ou limited partnership (et dans le cas d'un limited partnership, le Contrôle de chacun de ses general partners);

c. dans le cas d'un fonds, le droit d'être le gérant ou le conseiller, ou l'entité responsable du fonds; et

d. dans le cas de toute autre personne, le droit d'exercer une majorité des droits de vote ou de contrôler autrement cette personne, soit en vertu de disposition contenues dans son memorandum ou ses statuts, ou le cas échéant, certificat de constitution ou tout autre document ou tout autre contrat avec toute autre personne;

"Groupe d'Associés" signifie, en ce qui concerne l'Associé Orion, le Groupe Orion et en ce qui concerne l'Associé Colony, le Groupe Colony.

"Groupe Colony" signifie Colony Capital LLC, toute société du groupe pour le moment de la société Colony Capital LLC, et toute filiale du groupe de sociétés Colony Capital LLC y compris tous les fonds ou entités qui sont contrôlés ou gérées directement ou indirectement par Colony Capital LLC;

"Groupe Orion" signifie Orion Capital Managers LLC, toute société du groupe pour le moment de la société Orion Capital Managers LLC, et toute filiale du groupe de sociétés Orion Capital Managers LLC y compris tous les fonds ou entités qui sont contrôlées ou gérées directement ou indirectement par Orion Capital Managers LLC;

"Jour Ouvré" signifie un jour (excluant les samedis et dimanches) où les banques en général sont ouvertes à Madrid, Paris, Londres et Luxembourg pendant les heures normales de bureau;

"Sûreté" signifie une hypothèque, sûreté, gage, nantissement, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit des tiers, intérêt, tout autre charge ou titre de garantie de toute nature, ou tout autre contrat ayant les mêmes effets;

"Transfert de Parts" signifie concernant toute part sociale, ou tout droit ou intérêt directe ou indirecte dans toute part sociale:

- a. vendre, céder, transférer ou autrement céder ses Parts Sociales ou accorder toute option pour les acheter;
- b. créer ou autoriser la subsistance d'une Sûreté sur ses Parts Sociales;
- c. diriger (par voie de renonciation ou autre) qu'une autre personne devrait céder ou recevoir ces Parts Sociales;
- d. signer tout contrat concernant le vote ou tout autre droit attaché aux Parts Sociales autrement que par le biais de procurations pour une assemblée générale des Associés particulière;
- e. s'accorder, sous réserve ou non d'une condition suspensive ou résolutoire, de faire l'un des faits précités, et "Transféré", "Cédant" et "Cessionnaire" seront à considérer de la même manière.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction en anglais du texte qui précède**

In the year two thousand nine, on the thirty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### **THERE APPEARED**

Colony Funds Sants S.à r.l. (previously known as Cz2 Sants S.à r.l.), société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 149.338,

here represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New-York on 29 December 2009.

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 140.853, here represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 30 December 2009.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "ColSants (Lux) S.á r.l.", (hereinafter the "Company") a société á responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.269, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 9 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 December 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1<sup>st</sup> December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

### *First resolution*

The shareholders resolve to amend the object clause of the Company which shall read as follows:

#### **3. Object.**

3.1 The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

3.2 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitisation entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities, loans, or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

(b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Co-Managers or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

(d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

(e) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(f) lend or raise funds, issue bonds, notes or any other form of debt instruments (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

(g) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitisation Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

### *Second resolution*

The shareholders resolve to fully restate the articles of association so they read as follows:

## **Chapter I. Name, Registered office, Object, Compartments, Duration**

### **1. Form - Corporate name.**

1.1 The company exists under the form of a "Société à responsabilité limitée" and is governed by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the "Law") and by the present articles (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitization Law").

1.2 The Company exists under the corporate name of "Coral Partners (Lux) S.à r.l." (the "Company").

### **2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 6) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Co-Managers (as defined in article 10) are authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Co-Managers.

### **3. Object.**

3.1 The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

3.2 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitisation entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities, loans, or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

(b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Co-Managers or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

(d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

(e) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(f) lend or raise funds, issue bonds, notes or any other form of debt instruments (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

(g) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitisation Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

#### **4. Compartments.**

4.1 In accordance with the Securitisation Law, the Co-Managers are entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate.

4.2 Subject to article 4.4 below, all assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

4.3 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets under such compartment that are not attributable to any outstanding securities, the Co-Managers may allocate such assets to one or several other compartment(s) or to the general estate of the Company.

4.4 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Co-Managers between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

4.5 The Co-Managers or their delegates shall establish and maintain separate accounting records for each compartment of the Company.

4.6 The liquidation of a compartment is decided by the Co-Managers.

**5. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## **Chapter II. - Capital, Shares**

### **6. Share capital.**

6.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares (hereafter referred to as the "Shares" and each as a "Share"). Each Share has a nominal value of one Euro (€ 1.-). The holder(s) of the Shares is/are together referred to as the "Shareholder(s)".

6.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its/their Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate to the legal reserve.

6.3 All Shares will have equal rights.

6.4 The Company shall have the power to acquire shares in its own capital under the following conditions and only to the extent that profits (or free reserve) are sufficient and available.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the general meeting of the shareholders which fulfils the conditions as to attendance and majority laid down in article 19.2 of the Articles. Redeemed shares will immediately be cancelled by the Company.

#### **7. Registration of shares - Indivisibility.**

7.1 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at the registered office of the Company.

7.2 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

7.3 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **8. General provisions applying on issues and Transfers of shares.**

8.1 The Company shall not register an issue and/or Share Transfer unless:

- in the case of an issue of shares, the issue is permitted by article 8.2;
- in the case of a Share Transfer, the Share Transfer is permitted by article 8.3; and
- the person to who those Shares are to be issued or Transferred has already executed and delivered a deed of adherence to any shareholders' agreement applicable from time to time, if any.

##### **8.2 Issue of Shares**

The Company must not issue any new Shares other than with the prior consent of the Colony Shareholder and the Orion Shareholder.

##### **8.3 Transfer Restrictions for the Shareholders**

No Shares may be Transferred by the Orion Shareholder without the prior written consent of the Colony Shareholder (or the Colony Manager at the discretion of the Colony Shareholder), and no Shares may be Transferred by the Colony Shareholder without the prior written consent of the Orion Shareholder (or the Orion Manager at the discretion of the Orion Shareholder), other than to a member or members of a Shareholder Group, save that if any such Transferee ceases to be a member of the relevant Shareholder Group at any time thereafter, the relevant Transferee shall, within 21 days of so ceasing, transfer the Shares held by it to the original Transferor or another member of the relevant Shareholder Group.

In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares must be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III. - Bonds, Notes and Other debt instruments or certificates**

**9. Registered form.** The Company may issue bonds, notes or any other debt instruments or certificates under registered form. Bonds, notes or other debt instruments or certificates under registered form may not be exchanged or converted into bearer form. The Company is not able to make public offerings to the extent prohibited by the Law or the Securitization Law

### **Chapter IV. - Management and Independent auditor(s)**

#### **10. Management.**

10.1 The Company shall be managed by a co-management composed of two managers (hereafter referred to as the "Managers" or the "Co-Managers") one of whom shall be appointed by the shareholders' meeting among candidates proposed by the Colony Shareholder (the "Colony Manager"), and the other shall be appointed by the shareholders' meeting among candidates proposed by the Orion Shareholder (the "Orion Manager". The Managers need not to be Shareholders.

Each of the Colony Shareholder and the Orion Shareholder shall also be entitled from time to time to appoint one representative to attend as an observer at each and any meeting of the Co-Managers and of each and any committee of the Company.

10.2 Each Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights, it being understood that the Colony Shareholder is entitled to propose the removal of the Colony manager and the Orion Shareholder is entitled to propose the removal of the Orion Manager.

#### **11. Power and Functioning of the co-management.**

##### **11.1 Powers of the Managers**

In dealing with third parties, the Co-Managers, acting jointly, will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

11.2 No business shall be transacted at any meeting of the Co-Managers unless all Managers are present at the time when the meeting proceeds to business and remain present during the transaction of business.

11.3 Should any Manager not be present at any meeting, the relevant meeting shall be adjourned for five Business Days.

11.4 Except in the case referred to in article 16.1 of the Articles, any decision of the Co-Managers shall be adopted unanimously.

11.5 The Co-Managers shall meet as often as the interests of the Company so requires. Meetings may be convened by any Co-Manager.

11.6 The use of video conferencing and telephone conference is allowed if each Co-Managers can hear and can be heard by the other; the Co-Managers can thus vote by telephone or video.

11.7 A written decision, signed by the Co-Managers, is valid as though it had been adopted at a meeting of the Co-Managers, which was duly convened and held. Such decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by the two Co-Managers.

11.8 The minutes of a meeting of the Co-Managers shall be signed by both Co-Managers.

**12. Representation of the company.** The Company shall validly be bound by the joint signatures of its two Co-Managers, namely the Colony Manager and the Orion Manager, or by the sole or joint signature(s) of any person(s) to whom such power shall be delegated by the Co-Managers.

**13. Delegation and Agent of the managers.**

13.1 The Co-Managers, acting jointly, may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

13.2 The Co-Managers, acting jointly, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

13.3 The Co-Managers may delegate any of their powers to a committee. The quorum of any such committee shall consist of at least one representative appointed by each Co-Manager. A resolution may be passed by a committee only if it has been approved by at least one representative appointed by each Co-Manager.

**14. Independent auditor(s).**

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises) appointed by the Co-Managers.

14.2 The independent auditor(s) is/are appointed amongst the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises for a determined period.

14.3 The independent auditor(s) is/are re-eligible.

**Chapter V. - General meeting of shareholders**

**15. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.**

15.1 All powers not expressly reserved to the Managers by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

15.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, and to change the nationality of the Company.

15.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns and may act at any general meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

15.4 Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

15.5 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

**16. Holding of general meetings.**

16.1 Shareholders' meetings can always be convened by any one of the Co-Managers.

16.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of June of each year

16.3 Except for resolutions to be passed at an extraordinary general meeting, a resolution or other consent executed or approved in writing by all of Shareholders shall be as valid and effective for all purposes as a resolution passed at a general meeting of the Company duly convened and held and may consist of several documents in the like form, each signed by one or more of the Shareholders.

16.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Managers.

**17. Notice.**

17.1 Subject to article 17.2, a minimum of 10 Business Days' notice of each general meeting of the Company, accompanied by a note of the venue for such meeting and an agenda (as well as copies of any documents specified to be considered at such meeting in such agenda) of the business to be transacted shall be given to all the Shareholders.

17.2 The notice period referred to in article 17.1 may be shortened with the written consent of the Shareholders.

### **18. Quorum.**

18.1 No business shall be transacted at any meeting of the Shareholders of the Company unless a quorum of members is present at the time when the meeting proceeds to business and remains present during the transaction of business.

18.2 The quorum necessary for the transaction of the business of any meeting of the Company shall be the presence of the Colony Shareholder and the Orion Shareholder.

18.3 If a quorum is not constituted at any meeting of the Company within half an hour from the time appointed for the meeting or if during the meeting a quorum ceases to be present for a period exceeding 10 minutes, the meeting shall be adjourned for five Business Days.

### **19. Majorities.**

19.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them.

19.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

19.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## **Chapter VI. - Business year - Distribution right of shares**

### **20. Business year.**

20.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

20.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Co-Managers. The Co-Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

20.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **21. Distribution right on shares.**

21.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

21.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time.

21.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Co-Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

21.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

21.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Co-Managers provided that:

21.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

21.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

## **Chapter VII. - Liquidation - Limited recourse**

**22. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### **23. Liquidation**

23.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

23.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### **24. Limited recourse - Non petition.**

24.1 Claims of holders of financial instruments issued by the Company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

24.2 No holder of any financial instruments issued by the Company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

### Chapter VIII. - Applicable law

**25. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Chapter IX. - Definition

For the purposes of these Articles,

"Business Day" means a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks generally are open in Madrid, Paris, London and Luxembourg for normal business;

"Colony Group" means Colony Capital LLC, any group undertaking for the time being of Colony Capital LLC, and any affiliate of any group undertaking for the time being of Colony Capital LLC including all funds or entities which are controlled or managed directly or indirectly by Colony Capital LLC;

"Colony Shareholder" shall mean any shareholder of the Company pertaining to the Colony Group;

"Control" means, from time to time:

(a) in the case of a body corporate, the right to exercise more than 50 per cent. of the votes exercisable at any meeting of that body corporate, together with the right to appoint more than half of its directors;

(b) in the case of a partnership or limited partnership, the right to exercise more than 50 per cent, of the votes exercisable at any meeting of partners of that partnership or limited partnership (and, in the case of a limited partnership, Control of each of its general partners);

(c) in the case of a fund, the right to be the manager or adviser, or responsible entity of that fund; and

(d) in the case of any other person, the right to exercise a majority of the voting rights or otherwise to control that person,

whether by virtue of provisions contained in its memorandum or articles of association or, as the case may be, certificate of incorporation or by-laws, statutes or other constitutional documents or any contract or arrangement with any other persons;

"Encumbrance" means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or any other type of agreement or arrangement having similar effect;

"Orion Group" means Orion Capital Managers LLP, any group undertaking for the time being of Orion Capital Managers LLP and any affiliate of any group undertaking for the time being of Orion Capital Managers LLP including all funds or entities which are controlled or managed directly or indirectly by Orion Capital Managers LLP;

"Orion Shareholder" shall mean any shareholder of the Company pertaining to the Orion;

"Share Transfer" means in relation to any share, or any directly or indirectly held legal or beneficial interest in any share:

(a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it or grant any option to acquire it;

(b) create or permit to subsist any Encumbrance over it;

(c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;

(d) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the share other than by way of proxy for a particular shareholder meeting; or

(e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing,

and "Transferred", "Transferor" and "Transferee" shall be construed accordingly; and

"Shareholder Group" means, in respect of the Orion Shareholder, the Orion Group and, in respect of the Colony Shareholder, the Colony Group.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 janvier 2010. Relation: LAC/2010/769. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010038300/709.

(100037596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**Plemont Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.981.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 février 2010*

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eddy DOME de son poste d'Administrateur de la société avec effet au 3 février 2010.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint-Avold (France), résidant au 1, Am Gronn, L-5222 Sandweiler, en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 3 février 2010 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

*Pour extrait*

*Pour la société*

*Signature*

Référence de publication: 2010037433/18.

(100036790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Reyl Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.898.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'Actionnaire Unique en date du 4 février 2010*

Résolution unique

L'Actionnaire Unique accepte les démissions de Messieurs Eddy DOME et Mathieu VILLAUME de leur mandat d'Administrateur avec effet au 3 février 2010.

*Pour extrait*

*Pour la société*

*Signature*

Référence de publication: 2010037434/14.

(100036787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Compagnie Financière Nucleus S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Compagnie Financière d'Assurance S.C.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.569.

—  
L'an deux mil dix, le neuf février.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "Compagnie Financière d'Assurance S.C.A.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 144.569, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 471 du 4 mars 2009.

La séance est ouverte à 12.30 heures, sous la présidence de Monsieur Vincent J. Derudder, administrateur de sociétés, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20, rue d'Amsterdam.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alex Gwilliam, employé, demeurant à professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge Goldberg, employé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour*

1.- Changement de la dénomination de la société de "Compagnie Financière d'Assurance S.C.A." en "COMPAGNIE FINANCIERE NUCLEUS S.C.A." et modification afférente de la première phrase de l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (première phrase).** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en commandite par actions sous la dénomination de "COMPAGNIE FINANCIERE NUCLEUS S.C.A." (ci-après désignée la "SCA")."

2. Démission du membre du conseil de surveillance: Monsieur Peter GOEBEL.

3. Nomination comme nouveau membre du conseil de surveillance: Monsieur David SWANEPOEL.

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des 1 action de commandité et 9.999 actions de commanditaire sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "Compagnie Financière d'Assurance S.C.A." en "COMPAGNIE FINANCIERE NUCLEUS S.C.A." et de modifier en conséquence l'article 1 première phrase des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (première phrase).** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en commandite par actions sous la dénomination de "COMPAGNIE FINANCIERE NUCLEUS S.C.A." (ci-après désignée la "SCA")."

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Peter GOEBEL en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance et lui accorde pleine et entière décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme en son remplacement membre du Conseil de Surveillance pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de l'an 2014, Monsieur David SWANEPOEL, actuaire, né à Pretoria (République d'Afrique du Sud), le 16 juin 1962, demeurant à LI-9490 Vaduz (Principauté du Liechtenstein), 12, Egertastrasse.

*Quatrième résolution*

L'assemblée prend acte du changement de nom de l'Associé Commandité CFN (MANAGEMENT) Sàrl, anciennement dénommé CFA (Management) Sàrl), avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.567.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.45 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.210,- EUR.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Derudder, Gwilliam, Goldberg, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 22 février 2010.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2010039057/75.

(100038513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

---

**Bogolder S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.509.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'Actionnaire Unique en date du 4 février 2010*

Résolution unique

L'Actionnaire Unique accepte les démissions de Messieurs Eddy DOME et Mathieu VILLAUME de leur mandat d'Administrateur avec effet au 3 février 2010.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2010037435/14.

(100036791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Horus Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.049.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'Associé Unique en date du 4 février 2010*

Résolution unique

L'Associé Unique accepte les démissions de Messieurs Eddy DOME et Mathieu VILLAUME de leur mandat de Gérant avec effet au 3 février 2010.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2010037436/15.

(100036794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**SCI Sint Willibrord, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg E 2.341.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21.12.2009 de la société civile immobilière SCI SINT WILLIBRORD, établie et ayant son siège social au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 2.341, que:

Les sociétaires confirment la révocation de la société GRAHAM TURNER SA de la gestion journalière de la société.

Les sociétaires modifient l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Il existe cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport:

|  |     |
|--|-----|
| 1) D.BROWN & SONS S.A, pré-qualifiée, quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêt . . . . .                                    | 99  |
| 2) LEVY Véronique, pré-qualifiée, demeurant Via Maggiore 50, I-21010 CASTELVECCANA, Italie, une part d'intérêt . . . . . | 1   |
| Total: cent parts d'intérêt . . . . .  | 100 |

Luxembourg, le 11.1.2010.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2010037440/23.

(100036833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**SCI JCV 777, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg E 3.960.

L'an deux mille dix, le cinq février

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire,

Ont comparu:

Monsieur François GARELLIS, gérant de sociétés, né le F-Jarny le 24 décembre 1955 demeurant à L-2430 Luxembourg au 23, rue Michel Rodange,

Et Monsieur Dominique GARELLIS, employé privé, né le 14 février 1953 à F-Jarny demeurant à L-8278 Holzem au 4A, rue de l'Ecole

associés de la société SCI JCV 777, Société Civile Immobilière établie et ayant son siège à L-1930 Luxembourg au 64, avenue de la Liberté, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro E3.960, constituée suivant acte sous seing privé, en date du 27 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2642 du 29 octobre 2008,

Les associés prennent la résolution unique suivante:

*Résolution Unique*

Ils décident de transférer le siège social du 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg à L-2633 Senningerberg au 6, route de Trèves, et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège de la société est fixé au 6, route de Trèves à L-2633 Senningerberg»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

François GARELLIS / Dominique GARELLIS.

Référence de publication: 2010037548/25.

(100036283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Villa SB 2006 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.478.

Il résulte des décisions prises par l'Actionnaire Unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> mars 2010:

1. Démission de Monsieur Wim Rits de ses fonctions d'administrateur de la Société, démission prenant effet le 15 février 2010.

2. Election de nouveau administrateur pour une durée de six ans à partir du 15 février 2010:

- Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Villa SB 2006 S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2010037442/18.

(100036250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**TAMWEELVIEW JAPAN RW1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.372.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par M. Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de la Société:

M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Tamweelview Japan RW1 Holdings S.à r.l.*

Marcus Jacobus Dijkerman / Martinus Cornelis Johannes Weijermans

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2010037449/16.

(100036458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Pickettarussio S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Au Coin du Château S.à r.l.).**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 7, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 134.536.

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur René PICK, indépendant, demeurant à L-8706 Useldange, 1, route d'Arlon;
- 2.- Madame Maria Rosa TARUSSIO, indépendante, demeurant à L-8706 Useldange, 2A am Tremel;

qui sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "AU COIN DU CHÂTEAU S.à r.l.", avec siège social à L-8706 Useldange, 1, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 134536.

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Rambrouch, en date du 30 novembre 2007, acte publié au Mémorial C numéro 129 du 17 janvier 2008,

au capital social de la société de douze mille cinq cents euros (Eur 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune. Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises par les associés en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Changement de la dénomination de la société,
- 2.- Changement de l'objet social de la société,
- 3.- Transfert du siège social de la société de L-8706 Useldange, 1, route d'Arlon, à L-6637 Wasserbillig, 7, Esplanade de la Moselle,
- 4.- Cession de parts,
- 5.- Modification subséquente de l'article un, de l'article deux et de l'article trois des statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les décisions à prendre

Les associées prennent ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé que la dénomination sociale de "AU COIN DU CHÂTEAU S.à r.l." est changée en "PICKETTARUSSIO S.à r.l."

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'objet de la société comme suit: "La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration."

*Troisième résolution*

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du L-8706 Useldange, 1, route d'Arlon, à L-6637 Wasserbillig, 7, Esplanade de la Moselle.

*Quatrième résolution*

L'assemblée déclare consentir aux cessions de parts suivantes:

L'associé Monsieur René PICK, pré-qualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2010 sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt-cinq (25) parts sociales de la société dont s'agit à Madame Maria Rosa TARUSSIO, pré-qualifiée, intervenant au présent acte, qui accepte, moyennant le prix global de trois mille cent vingt-cinq euros (3.125- EUR), somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

*Cinquième résolution*

Il est décidé de modifier l'article 1 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de PICKETTARUSSIO S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Il est décidé de modifier l'article 2 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 2**. Le siège social est fixé dans la Commune de Wasserbillig.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés."

Il est décidé de modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 3**. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration."

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pick, Tarussio, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 03 mars 2010. Relation: LAC/2010/9517. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037493/67.

(100036299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.652.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par M. Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de la Société:

M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l.*

Marcus Jacobus Dijkerman / Martinus Cornelis Johannes Weijermans

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2010037450/16.

(100036462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**EuroPRISA Lombard Street Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 110.926.

Par voie de résolutions de l'associé unique de la Société en date du 20 novembre 2009, il en résulte les décisions suivantes:

1. Le mandat de gérance de Mr Dirk Ruppert a pris fin avec effet au 29 septembre 2009;
2. Le mandat de gérance de Mr David Nelson Bradford a pris fin avec effet au 29 septembre 2009;
3. Mlle Alexandra Dimitrijevic, avec adresse professionnelle sis au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a été nommée en qualité de gérante de la Société avec effet au 29 septembre 2009 et pour une durée indéterminée;
4. Mr Benjamin Penaliggon, avec adresse professionnelle sis au 1-3 Strand, Grand Buildings, WC2N 5HR, Londres, Royaume-Uni, a été nommé en qualité de gérant de la Société avec effet au 29 septembre 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2010.

*Pour EuroPRISA Lombard Street Acquisition S.à r.l.*  
Alexandra Dimitrijevic  
Gérante

Référence de publication: 2010037451/22.

(100036465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Ventura Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 135.527.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par M. Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de la Société:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Ventura Holdings S.à r.l.*  
Marcus Jacobus Dijkerman / Martinus Cornelis Johannes Weijermans  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010037453/16.

(100036475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Project Minerva Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.787.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par M. Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de la Société:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Project Minerva Holding S.à r.l.*  
Marcus Jacobus Dijkerman / Martinus Cornelis Johannes Weijermans  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010037455/16.

(100036485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Green Capital Minds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 151.777.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois GLOBAL WEALTH MANAGEMENT GROUP S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B101.332;

2.- La société à responsabilité limitée de droit italien GWM FIDUCIARIA S.R.L., ayant son siège social à I-00187 Rome, Via XXIV Maggio 43 (Italie), numéro d'immatriculation REA: RM 1060699.

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par les présentes:

**Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de GREEN CAPITAL MINDS S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société a encore pour objet toutes recherches, vérifications et mises à disposition d'informations de nature économique, financière, commerciale et autre dans le domaine des prestations de services de tiers effectués pour compte de clients de la société, la mise en place de services de monitoring de patrimoines ou autres valeurs matérielles, et généralement toute autre opération ou activité permettant directement ou indirectement la réalisation de son objet social visant à aider ses clients à mieux surveiller et suivre l'évolution d'avoirs patrimoniaux, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites comme suit:

|  |     |
|--|-----|
| 1.- La société anonyme de droit luxembourgeois GLOBAL WEALTH MANAGEMENT GROUP S.A., prédestinée, cinquante parts sociales; . . . . .   | 50  |
| 2.- La société à responsabilité limitée de droit italien GWM FIDUCIARIA S.R.L., prédésignée, soixante-quinze parts sociales; . . . . . | 75  |
| Total: cent vingt-cinq parts sociales; . . . . .   | 125 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

- Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Gabriele BARTOLUCCI, juriste, né à Luxembourg, le 9 juillet 1969, demeurant à L-1426 Luxembourg, 53, rue Henri Dunant.

3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2010. Relation: GRE/2010/731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037791/130.

(100036572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Project Minerva Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.788.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par M. Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de la Société:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Project Minerva Properties S.à r.l.*

Marcus Jacobus Dijkerman / Martinus Cornelis Johannes Weijermans

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2010037456/16.

(100036489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Ventura Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.736.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par M. Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de la Société:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Ventura Properties S.à r.l.*

Marcus Jacobus Dijkerman / Martinus Cornelis Johannes Weijermans

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2010037458/16.

(100036499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Equity Trust Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.730.450,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.519.

—  
Suite à la cession de 2000 parts ordinaires intervenue en date du 27 janvier 2010 entre Frédérique Schillern et Stichting Administratiekantoor Equity Trust Holdings, il résulte que:

- Frédérique Schillern, résidant à 31/F, 99 The Center, Queens Road Central, HK - Hong Kong ne détient plus de parts ordinaires de la Société.

- Stichting Administratiekantoor Equity Trust Holdings, domiciliée 30-34, Schouwburgplein, NL-3012 CL Rotterdam et immatriculée sous le numéro 24377548 auprès de la Chambre de Commerce à Rotterdam détient 3.860 parts ordinaires d'une valeur de EUR 25 chacune de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Equity Trust Holdings S.à r.l.*

Nicholas Hayes

*Gérant*

Référence de publication: 2010037460/19.

(100036546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**EcoNew Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.911.

—  
Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 19 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4<sup>ème</sup> étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

\* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010,

- Mise à jour concernant le nom d'un administrateur:

\* Concernant Monsieur Aleksandr Dementiyenko, il y lieu de lire Aleksandr (prénom) Dementiyenko (nom).

Pour extrait sincère et conforme

*EcoNew Holding SA*

Patrick Meunier

*Administrateur*

Référence de publication: 2010037537/19.

(100036172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**AIG Global Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 7.800.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 81.732.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 22 décembre 2009*

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 22 décembre 2009, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Romain Paulus et de Stuart W. Rogers en tant qu'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat.

de nommer Fabrice Coste, né le 1<sup>er</sup> avril 1973 à Liège, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Bertrange, administrateur de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

de nommer Gerard Melia, né le 6 juillet 1965 à Brooklyn, New York, USA, avec adresse professionnelle au 70 Pine Street, New York, NY 10270, administrateur de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

de nommer James Petitto, né le 7 novembre 1978 à Brooklyn, New York, USA, avec adresse professionnelle au 70 Pine Street, New York, NY 10270, administrateur de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Fabrice Coste

Administrateur

Référence de publication: 2010038148/22.

(100036949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

### **Syntonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 94.624.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le neuf mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société dénommée "WILBUR ASSOCIATES Ltd", établie et ayant son siège social Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188, inscrite sous le numéro B 185.200,

ici représentée par Monsieur Michel BOURKEL, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société anonyme "SYNTONIA S.A." ayant son siège à L-1023 Luxembourg, 8, rue Dicks a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 10 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 850 du 19 août 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 94624.

- Que le capital social de ladite société s'élève actuellement à TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 32.500.-) divisé en SIX CENT CINQUANTE (650) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50.-) chacune, intégralement libérées.

- Qu'elle est devenue propriétaire de l'intégralité des actions libérées du capital de ladite société, et qu'en tant actionnaire unique, elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme "SYNTONIA S.A."

- Qu'en tant qu'actionnaire unique, elle a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Que partant, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Que l'actionnaire unique déclare s'engager à régler tout le passif de la société et transféré tous les actifs à son profit.

- Que l'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et réglera également les frais des présentes.

- Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente, lesquels seront tenus quittes et indemnes.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant la période légalement requise au 8, rue Dicks à L-1417 Luxembourg.

Que les actions au porteur seront annulées.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en sa dite qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bourkel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mars 2010. Relation: EAC/2010/2820. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2010.

B. MOUTRIER.

Référence de publication: 2010037512/49.

(100036683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Kosmoline S.A., Société Anonyme,  
(anc. Immo1A S.A.).**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 147.634.

Im Jahre zweitausendzehn, den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxembourg

versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Immo1A S.A." mit Sitz in L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. September 2001, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 206 vom 6. Februar 2002,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 147.634

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Dan HEIDERSCHIED, Angestellter, wohnhaft in L-8834 Folschette, 66, rue Principale.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herr Konstantinos LADOYANNIS, Geschäftsmann, berufsansässig in L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde begebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Abänderung des Namens der Gesellschaft in Kosmoline S.A.
2. Abberufung des Verwaltungsratsmitglieds Ladoyannis Dimitrios
3. Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitglieds
4. Verschiedenes

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss.*

Die Versammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft in Kosmoline S.A. abzuändern.

Die Versammlung beschließt infolge des vorherigen Beschlusses den letzten Absatz von Artikel 1 der Satzung abzuändern wie folgt:

**"Art. 1. (Letzter Absatz).** Die Aktiengesellschaft trägt den Namen "Kosmoline S.A."

*Zweiter Beschluss.*

Die Versammlung beruft mit sofortiger Wirkung Herrn Ladoyannis Dimitrios als Verwaltungsratsmitglied ab und erteilt ihm Entlast.

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung benennt als neues Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung im Jahre 2014:

Herrn Dan HEIDERSCHIED, geboren am 10. März 1972 in Esch/Alzette, berufsansässig in L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 11.00 Uhr.

*Schätzung der Kosten.*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 900,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstubedes amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. MAYER, D. HEIDERSCHIED, K. LADOYANNIS, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 février 2010. Relation: LAC/2010/5121. Reçu 75.-€ (soixante-quinze).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks administrativer Zwecke.

Luxemburg, den 9. Februar 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010037463/59.

(100036665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Opera Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.993.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par M. Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de la Société:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Opera Properties S.à r.l.*

Marcus Jacobus Dijkerman / Martinus Cornelis Johannes Weijermans

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2010037459/16.

(100036503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Window of Europe AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037627/10.

(100036668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

**Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 461.125,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.962.

In the year two thousand and ten, on the first day of March.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lion/Katsu Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 13-15, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 104.962 incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated December 15, 2004 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - 271 of March 25, 2005 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time

pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on May 26, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1677 dated July 8, 2008.

The Meeting is opened at 11.00 a.m. with Fabian Piron, avocat, residing in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as Secretary Laetitia Vauchez, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer Armony Allamanno, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares that:

I a convening notice has been sent to all the shareholders of the Company by registered letter on February 16, 2010.

II. the shareholders present or represented and the number of shares they hold are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the proxyholder of the shareholders and the members of the bureau, will remain attached to the present minutes.

III. the shareholders, represented as stated hereabove, represent a majority in number and more than three quarters of the issued and outstanding share capital of the Company so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed in advance.

IV. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of a new category of E shares;

2. Reclassification of one hundred seventy-seven (177) shares of category D held by the Company in its own share capital into one hundred seventy-seven (177) shares of category E;

3. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of ten thousand six hundred Great Britain Pounds (GBP 10,600) in order to bring the share capital from its present amount of four hundred ninety-two thousand four hundred and twenty-five Great Britain Pounds (GBP 492,425), represented by ten thousand (10,000) shares of category A, two thousand two hundred and eighty-one (2,281) shares of category B, six hundred and nineteen (619) shares of category C, one thousand eight hundred and fifty-seven (1,857) shares of category C1, one thousand fifty-eight (1,058) shares of category D, three thousand seven hundred and five (3,705) shares of category D1 and one hundred seventy-seven (177) shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25), to five hundred and three thousand twenty-five Great Britain Pounds (GBP 503,025) by way of the issue of four hundred and twenty-four (424) shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25);

4. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 3 above;

5. Decrease of the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 41,900) in order to bring the share capital from its present amount of five hundred and three thousand twenty-five Great Britain Pounds (GBP 503,025) divided into ten thousand (10,000) shares of category A, two thousand two hundred and eighty-one (2,281) shares of category B, six hundred and nineteen (619) shares of category C, one thousand eight hundred and fifty-seven (1,857) shares of category C1, one thousand fifty-eight (1,058) shares of category D, three thousand seven hundred and five (3,705) shares of category D1 and six hundred and one (601) shares of category E each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) to four hundred sixty-one thousand one hundred and twenty-five Great Britain Pounds (GBP 461,125), by way of cancellation of five hundred and thirty two (532) shares of category D1 held by the Company in its own share capital and by way of cancellation of two hundred eighty-six (286) shares of category D and eight hundred fifty-eight (858) shares of category D1 held by Wagamama Limited in the share capital of the Company;

6. Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the above share capital increase and decrease;

7. Insertion of the following definitions under article 5.3. of the Articles;

A Shares means shares of category A;

B Shares means shares of category B;

C Shares means shares of category C;

C1 Shares means shares of category C1;

D Shares means shares of category D;

D1 Shares means shares of category D1;

E Shares means shares of category E;

E Shareholder(s) means the registered holder(s) of E Shares;

E Share Value means either:

(a) nil Great Britain Pounds (GBP 0) if the Excess Value is zero or negative; or

(b) if the Excess is positive the percentage of the Excess Value in which the 'E' Shareholders shall be entitled to participate in the Excess Value on a pro rata basis.

Excess Value means the Capitalisation Value as defined in the Investment Deed less the Target Base Value as defined in the Investment Deed.

Share means any of the A Shares, B Shares, C Shares, C 1 Shares, D Shares, D1 Shares or E Shares; and

Shares means the A Shares, B Shares, C Shares, C 1 Shares, D Shares, D1 Shares and E Shares.

8. Amendment of article 6.2 of the Articles;
  9. Insertion of a second and third paragraph to article 6.4 of the Articles;
  10. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued and cancelled shares in the register of shareholders of the Company;
  11. Appointment of a new statutory auditor of the Company; and
  12. Miscellaneous.
- V. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to create a new category of E shares.

*Second resolution*

The Meeting resolves to approve and authorise the reclassification of one hundred seventy-seven (177) shares of category D held by the Company in its own share capital into one hundred seventy-seven (177) shares of category E.

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase and hereby increases the subscribed share capital of the Company by an amount of ten thousand six hundred Great Britain Pounds (GBP 10,600) in order to bring the share capital from its present amount of four hundred ninety-two thousand four hundred and twenty-five Great Britain Pounds (GBP 492,425), represented by ten thousand (10,000) shares of category A, two thousand two hundred and eighty-one (2,281) shares of category B, six hundred and nineteen (619) shares of category C, one thousand eight hundred and fifty-seven (1,857) shares of category C1, one thousand fifty-eight (1,058) shares of category D, three thousand seven hundred and five (3,705) shares of category D1 and one hundred seventy-seven (177) shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25), to five hundred and three thousand twenty-five Great Britain Pounds (GBP 503,025) by way of the issue of four hundred and twenty-four (424) shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25).

*Intervention - Subscription - Payment*

1) Ian Neill, duly represented by Fabian Piron, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereby declares that he subscribes for two (2) new shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of fifty Great Britain Pounds (GBP 50), it being understood that an amount of fifty Great Britain Pounds (GBP 50) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

2) Steven Hill, duly represented by Fabian Piron, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereby declares that he subscribes for one hundred and fifteen (115) new shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand eight hundred seventy-five Great Britain Pounds (GBP 2,875), it being understood that an amount of two thousand eight hundred seventy-five Great Britain Pounds (GBP 2,875) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

3) Antony Perring, duly represented by Fabian Piron, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereby declares that he subscribes for ninety-three (93) new shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand three hundred twenty-five Great Britain Pounds (GBP 2,325), it being understood that an amount of two thousand three hundred twenty-five Great Britain Pounds (GBP 2,325) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

4) Glyn Maurice House, duly represented by Fabian Piron, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereby declares that he subscribes for eighty-six (86) new shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand one hundred fifty Great Britain Pounds (GBP 2,150), it being understood that an amount of two thousand one hundred fifty Great Britain Pounds (GBP 2,150) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

5) Christopher Burford, duly represented by Fabian Piron, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereby declares that he subscribes for sixteen (16) new shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400), it being understood that an amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

6) Sarah Hills, duly represented by Fabian Piron, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereby declares that she subscribes for sixteen (16) new shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four

hundred Great Britain Pounds (GBP 400), it being understood that an amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

7) Sarah Lim, duly represented by Fabian Piron, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereby declares that she subscribes for sixteen (16) new shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400), it being understood that an amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

8) Sharon Ferris-Soole, duly represented by Fabian Piron, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereby declares that she subscribes for sixteen (16) new shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400), it being understood that an amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

9) Sharon Cawthorne, duly represented by Fabian Piron, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereby declares that she subscribes for sixteen (16) new shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400), it being understood that an amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

10) Richard Tallboy, duly represented by Fabian Piron, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereby declares that he subscribes for sixteen (16) new shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400), it being understood that an amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

11) Simon Waive, duly represented by Fabian Piron, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereby declares that he subscribes for sixteen (16) new shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400), it being understood that an amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

12) Simon Chester, duly represented by Fabian Piron, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereby declares that he subscribes for sixteen (16) new shares of category E, each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400), it being understood that an amount of four hundred Great Britain Pounds (GBP 400) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to decrease and hereby decreases the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand nine hundred Great Britain Pounds (GBP 41,900) in order to bring the share capital from its present amount of five hundred and three thousand twenty-five Great Britain Pounds (GBP 503,025) divided into ten thousand (10,000) shares of category A, two thousand two hundred and eighty-one (2,281) shares of category B, six hundred and nineteen (619) shares of category C, one thousand eight hundred and fifty-seven (1,857) shares of category C1, one thousand fifty-eight (1,058) shares of category D, three thousand seven hundred and five (3,705) shares of category D1 and six hundred and one (601) shares of category E each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) to four hundred sixty-one thousand one hundred and twenty-five Great Britain Pounds (GBP 461,125), by way of cancellation of five hundred and thirty-two (532) shares of category D1 held by the Company in its own share capital and by way of cancellation of two hundred eighty-six (286) shares of category D and eight hundred fifty-eight (858) shares of category D1 held by Wagamama Limited in the share capital of the Company.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase and decrease of the share capital, as follows:

|   |   |
|---|---|
| Lion/Katsu Investments LP . . . . .                       | 10,000 A shares                             |
| Bank of New York (Nominees) Limited . . . . .             | 143 B shares                                |
| Graphite Enterprise Trust Limited Partnership . . . . .   | 338 B shares                                |
| Graphite Enterprise Trust plc . . . . .                   | 1,354 B shares                              |
| Grange Nominees Limited . . . . .                         | 107 B shares                                |
| Richards International Capital Holdings Limited . . . . . | 17 B shares                                 |
| Ian Neill . . . . .                                       | 173 C shares<br>519 C1 shares<br>2 E shares |
| Antony Perrina . . . . .                                  | 75 D shares                                 |

|                                      |                    |
|--------------------------------------|--------------------|
|                                      | 225 D1 shares      |
|                                      | 93 E shares        |
| Ben Jonathan Travis .....            | 180 C shares       |
|                                      | 540 C1 shares      |
|                                      | 191 D shares       |
|                                      | 572 D1 shares      |
| Donna Ward .....                     | 8 D shares         |
|                                      | 24 D1 shares       |
| Paul O'Farrell .....                 | 180 C shares       |
|                                      | 540 C1 shares      |
| Steven Hill .....                    | 86 C shares        |
|                                      | 258 C1 shares      |
|                                      | 286 class D shares |
|                                      | 858 D1 shares      |
|                                      | 115 E shares       |
| Julia Michelle Lonergan .....        | 3 class D shares   |
|                                      | 9 D1 shares        |
| Glyn Maurice House .....             | 75 class D shares  |
|                                      | 225 D1 shares      |
|                                      | 86 E shares        |
| Sonia Currie .....                   | 8 D shares         |
|                                      | 24 D1 shares       |
| Anthony Montagu .....                | 143 B shares       |
| Claire Elizabeth Morgan .....        | 8 D shares         |
|                                      | 24 D1 shares       |
| Philip Kaye .....                    | 179 B shares       |
| Jeremy Jonathan Sykes .....          | 16 D shares        |
|                                      | 48 D1 shares       |
| Alistair McNae .....                 | 16 D shares        |
|                                      | 48 D1 shares       |
| Kamal Lemazaoui .....                | 16 D shares        |
|                                      | 48 D1 shares       |
| Gary Virdee .....                    | 10 D shares        |
|                                      | 30 D1 shares       |
| Brian Stephen Jones .....            | 30 D shares        |
|                                      | 90 D1 shares       |
| John Andreas Karlsson .....          | 30 D shares        |
|                                      | 90 D1 shares       |
| Christopher Burford .....            | 16 E shares        |
| Sarah Hills .....                    | 16 E shares        |
| Sarah Lim .....                      | 16 E shares        |
| Sharon Ferris-Soole .....            | 16 E shares        |
| Sharon Cawthorne .....               | 16 E shares        |
| Richard Tallboy .....                | 16 E shares        |
| Simon Waine .....                    | 16 E shares        |
| Simon Chester .....                  | 16 E shares        |
| Lion/Katsu Investments S.à.r.l. .... | 177 E shares       |
| TOTAL: .....                         | 10,000 A shares    |
|                                      | 2,281 B shares     |
|                                      | 619 C shares       |
|                                      | 1,857 C1 shares    |
|                                      | 772 D shares       |
|                                      | 2,315 D1 shares    |
|                                      | 601 E shares       |

*Fifth resolution*

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at four hundred sixty-one thousand one hundred and twenty-five Great Britain Pounds (GBP 461,125) divided into ten thousand (10,000) shares of category A (collectively, the A Shares and individually an A Share), two thousand two hundred and eighty-one (2,281) shares of category B (collectively, the B Shares and individually a B Share), six hundred nineteen (619) shares of category C (collectively, the C Shares and individually a C Share), one thousand eight hundred fifty-seven (1,857) shares of category C1 (collectively, the C1 Shares and individually a C1 Share) and seven hundred seventy-two (772) shares of category D (collectively, the D Shares and individually a D Share), two thousand three hundred fifteen (2,315) shares of category D1 (collectively, the D1 Shares and individually a D1 Share), and six hundred and one (601) shares of category E (collectively, the E Shares and individually a E Share) each in registered form with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25), and subscribed and fully paid-up".

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to insert the following definitions under article 5.3. of the Articles:

A Shares means shares of category A;

B Shares means shares of category B;

C Shares means shares of category C;

C1 Shares means shares of category C1;

D Shares means shares of category D;

D1 Shares means shares of category D1;

E Shares means shares of category E;

E Shareholder(s) means the registered holder(s) of E Shares;

E Share Value means either:

(a) nil Great Britain Pounds (GBP 0) if the Excess Value is zero or negative;

or

(b) if the Excess is positive the percentage of the Excess Value in which the 'E' Shareholders shall be entitled to participate in the Excess Value on a pro rata basis.

Excess Value means the Capitalisation Value as defined in the Investment Deed less the Target Base Value as defined in the Investment Deed.

Share means any of the A Shares, B Shares, C Shares, C 1 Shares, D Shares, D1 Shares or E Shares; and

Shares means the A Shares, B Shares, C Shares, C 1 Shares, D Shares, D1 Shares and E Shares.

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend article 6.2 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

**6.2.** The Secondary Shares and E Shares shall be entitled, to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, in priority to any dividends to any other category of Shares, to a fixed cumulative dividend at the rate of 0.01 per cent on the Subscription Price of those Secondary Shares and E Shares (i.e. the amount paid up or credited as paid up on those Secondary Shares and E Shares, including the full amount of any premium at which such Secondary Shares and E Shares were issued whether or not such premium was subsequently applied for any purpose of the Secondary Shares and E Shares), payable annually in arrears on 31 December in each year (the Fixed Dividend), such payment to be made among the holders of the Secondary Shares and E Shares on a equal per share basis.

*Eighth resolution*

The Meeting resolves to insert a second and third paragraph to article 6.4 of the Articles which shall read as follows:

**6.4.** For the purpose of the first paragraph above, the E Shares shall not be deemed to be included in the definition of Shares. E Shareholders are only entitled to receive an amount for the E Shares at the E Share Value pro rata to the number of E Shares held.

For the purpose of this article 6.4, any valuation shall be made in accordance with the procedure set out in the Investment deed.

*Ninth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued and cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

*Tenth resolution*

The Meeting resolves to appoint Mr. Alex Benoy residing professionally at 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as statutory auditor of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Lion/Katsu Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.962 constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mars 2005, numéro C- 271 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1677 daté du 8 juillet 2008.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Fabian Piron, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme en tant que Secrétaire Laetitia Vauchez, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit en tant que Scrutateur Armony Allamanno, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare que:

I. une convocation a été envoyée à tous les associés de la Société par courrier recommandé le 16 février 2010.

II. les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, après avoir été signées par le mandataire des associés et les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal.

III les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentent la majorité en nombre et plus des trois quarts du capital émis et en circulation de la Société de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été dûment informés au préalable.

IV. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales E;

2. Reclassification de cent soixante-dix-sept (177) parts sociales de classe D détenues par la Société dans son propre capital social en cent soixante-dix-sept (177) parts sociales de classe E;

3. Augmentation du capital social souscrit de la société d'un montant de dix mille six cents Livres Sterling (GBP 10.600) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 492.425), représenté par dix mille (10.000) parts sociales de classe A, deux mille deux cent quatre-vingt-un (2.281) parts sociales de classe B, six cent dix-neuf (619) parts sociales de classe C, mille huit cent cinquante-sept (1.857) parts sociales de classe C1, mille cinquante-huit (1.058) parts sociales de classe D, trois mille sept cent cinq (3.705) parts sociales de classe D1 et cent soixante-dix-sept (177) parts sociales de classe E, sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune, à cinq cent trois mille vingt-cinq Livres Sterling (GBP 503.025), par l'émission de quatre cent vingt-quatre (424) parts sociales de classe E, chacune sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25);

4. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 3 ci-dessus;

5. Réduction du capital social de la société d'un montant de quarante-et-un mille neuf cents Livres Sterling (GBP 41.900) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinq cent trois mille vingt-cinq Livres Sterling (GBP 503.025), divisé en dix mille (10.000) parts sociales de classe A, deux mille deux cent quatre-vingt-un (2.281) parts sociales de classe B, six cent dix-neuf (619) parts sociales de classe C, mille huit cent cinquante-sept (1.857) parts sociales de classe C1, mille cinquante-huit (1.058) parts sociales de classe D, trois mille sept cent cinq (3.705) parts sociales de classe D1 et six cent une (601) parts sociales de classe E, sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune, à quatre cent soixante-et-un mille cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 461.125), par l'annulation de cinq cent trente-deux (532) parts sociales de classe D1, détenues par la Société dans son propre capital social et par l'annulation

de deux cent quatre-vingt-six (286) parts sociales de classe D et huit cent cinquante-huit (858) parts sociales de classe D1, détenues par Wagamama Limited dans le capital social de la Société;

6. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation et la réduction du capital social;

7. ajout des définitions suivantes à l'article 5.3 des Statuts comme suit: Parts de Classe A signifie les parts sociales de classe A;

Parts de Classe B signifie les parts sociales de classe B;

Parts de Classe C signifie les parts sociales de classe C;

Parts de Classe C1 signifie les parts sociales de classe C1;

Parts de Classe D signifie les parts sociales de classe D;

Parts de Classe D1 signifie les parts sociales de classe D1;

Parts de Classe E signifie les parts sociales de classe E;

Le(s) Associé(s) E signifie le(s) détenteur(s) enregistré(s) sous la rubrique des Parts Sociales E;

Valeur de la Part Sociale E signifie soit:

a) zéro livre Sterling (GBP 0) si la Survaleur est de zéro ou négative; ou

(b) si l'Excédent est positif le pourcentage de la Survaleur dans laquelle les Associés E seront autorisés à participer à la Survaleur sur une base proportionnelle.

Survaleur signifie la Valeur de Capitalisation telle que définie dans l'Acte d'Investissement moins la valeur de base cible comme définie dans l'Acte d'Investissement.

Part Sociale signifie l'une des Parts Sociales A, des Parts Sociales B, des Parts Sociales C, des Parts Sociales C 1, des Parts Sociales D, des Parts Sociales D1 ou des Parts Sociales E; et

Parts Sociales signifie les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C, les Parts Sociales C 1, les Parts Sociales D, les Parts Sociales D1 et les Parts Sociales E.

8. Modification de l'article 6.2 des Statuts;

9. Ajout d'un deuxième et d'un troisième paragraphe à l'article 6.4 des Statuts;

10. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et annulées dans le registre des associés de la Société;

11. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la Société; et

12. Divers.

V. Que L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales E.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver et d'autoriser la reclassification de cent soixante-dix-sept (177) parts sociales de classe D détenues par la Société dans son propre capital social en cent soixante-dix-sept (177) parts sociales de classe E.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social souscrit de la Société d'un montant de dix mille six cents Livres Sterling (GBP 10.600) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 492.425), représenté par dix mille (10.000) parts sociales de classe A, deux mille deux cent quatre-vingt-un (2.281) parts sociales de classe B, six cent dix-neuf (619) parts sociales de classe C, mille huit cent cinquante-sept (1.857) parts sociales de classe C1, mille cinquante-huit (1.058) parts sociales de classe D, trois mille sept cent cinq (3.705) parts sociales de classe D1 et cent soixante-dix-sept (177) parts sociales de classe E, sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune, à cinq cent trois mille vingt-cinq Livres Sterling (GBP 503.025), par l'émission de quatre cent vingt-quatre (424) parts sociales de classe E, chacune sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25).

*Intervention - Souscription - Paiement*

1) Ian Neil, dûment représenté par Fabian Piron, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, déclare par la présente souscrire à deux (2) nouvelles parts sociales de classe E, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling chacune (GBP 25), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante Livres Sterling (GBP 50), étant entendu que le montant de cinquante Livres Sterling (GBP 50) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

2) Steven Hill, dûment représenté par Fabian Piron, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, déclare par la présente souscrire à cent quinze (115) nouvelles parts sociales de classe E, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling chacune (GBP 25), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport

en numéraire d'un montant total de deux mille huit cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 2.875), étant entendu que le montant de deux mille huit cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 2.875) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

3) Antony Perring, dûment représenté par Fabian Piron, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, déclare par la présente souscrire à quatre-vingt-treize (93) nouvelles parts sociales de classe E, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling chacune (GBP 25), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille trois cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 2.325), étant entendu que le montant de deux mille trois cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 2.325) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

4) Glyn Marine House, dûment représentée par Fabian Piron, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, déclare par la présente souscrire à quatre-vingt-six (86) nouvelles parts sociales de classe E, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling chacune (GBP 25), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille cent cinquante Livres Sterling (GBP 2.150), étant entendu que le montant de deux mille cent cinquante Livres Sterling (GBP 2.150) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

5) Christopher Burford, dûment représenté par Fabian Piron, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, déclare par la présente souscrire à seize (16) nouvelles parts sociales de classe E, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling chacune (GBP 25), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cents Livres Sterling (GBP 400), étant entendu que le montant de quatre cents Livres Sterling (GBP 400) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

6) Sarah Hills, dûment représentée par Fabian Piron, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, déclare par la présente souscrire à seize (16) nouvelles parts sociales de classe E, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling chacune (GBP 25), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cents Livres Sterling (GBP 400), étant entendu que le montant de quatre cents Livres Sterling (GBP 400) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

7) Sarah Lim, dûment représentée par Fabian Piron, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, déclare par la présente souscrire à seize (16) nouvelles parts sociales de classe E, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling chacune (GBP 25), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cents Livres Sterling (GBP 400), étant entendu que le montant de quatre cents Livres Sterling (GBP 400) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

8) Sharon Ferris-Soole, dûment représentée par Fabian Piron, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, déclare par la présente souscrire à seize (16) nouvelles parts sociales de classe E, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling chacune (GBP 25), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cents Livres Sterling (GBP 400), étant entendu que le montant de quatre cents Livres Sterling (GBP 400) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

9) Sharon Cawthorne, dûment représentée par Fabian Piron, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, déclare par la présente souscrire à seize (16) nouvelles parts sociales de classe E, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling chacune (GBP 25), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cents Livres Sterling (GBP 400), étant entendu que le montant de quatre cents Livres Sterling (GBP 400) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

10) Richard Tallboy, dûment représenté par Fabian Piron, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, déclare par la présente souscrire à seize (16) nouvelles parts sociales de classe E, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling chacune (GBP 25), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cents Livres Sterling (GBP 400), étant entendu que le montant de quatre cents Livres Sterling (GBP 400) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

11) Simon Waine, dûment représenté par Fabian Piron, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, déclare par la présente souscrire à seize (16) nouvelles parts sociales de classe E, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling chacune (GBP 25), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cents Livres Sterling (GBP 400), étant entendu que le montant de quatre cents Livres Sterling (GBP 400) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

12) Simon Chester, dûment représenté par Fabian Piron, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, déclare par la présente souscrire à seize (16) nouvelles parts sociales de classe E, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling chacune (GBP 25), et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cents Livres Sterling (GBP 400), étant entendu que le montant de quatre cents Livres Sterling (GBP 400) sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de réduire et réduit par la présente le capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un mille neuf cents Livres Sterling (GBP 41.900) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinq cent trois mille vingt-cinq Livres Sterling (GBP 503.025), divisé en dix mille (10.000) parts sociales de classe A, deux mille deux cent quatre-vingt-un (2.281) parts sociales de classe B, six cent dix-neuf (619) parts sociales de classe C, mille huit cent cinquante-sept (1.857) parts sociales de classe C1, mille cinquante-huit (1.058) parts sociales de classe D, trois mille sept cent cinq (3.705) parts sociales de classe D1 et six cent une (601) parts sociales de classe E, sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune, à quatre cent soixante-et-un mille cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 461.125), par l'annulation de cinq cent trente-deux (532) parts sociales de classe D1, détenues par la Société dans son propre capital social et par l'annulation de deux cent quatre-vingt-six (286) parts sociales de classe D et huit cent cinquante-huit (858) parts sociales de classe D1, détenues par Wwagamama Limited dans le capital social de la Société.

L'Assemblée décide d'enregistrer que suite à l'augmentation et à la réduction du capital social, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

|   |   |
|---|---|
| Lion/Katsu Investments LP . . . . .                       | 10.000 parts sociales de classe A   |
| Bank of New York (Nominees) Limited . . . . .             | 143 parts sociales de classe B  |
| Graphite Enterprise Trust Limited Partnership . . . . .   | 338 parts sociales de classe B  |
| Graphite Enterprise Trust plc . . . . .                   | 1.354 parts sociales de classe B  |
| Grange Nominees Limited . . . . .                         | 107 parts sociales de classe B  |
| Richards International Capital Holdings Limited . . . . . | 17 parts sociales de B  |
| Ian Neill . . . . .                                       | 173 parts sociales de classe C<br>519 parts sociales de classe C1<br>2 parts sociales de classe E   |
| Antony Perrina . . . . .                                  | 75 parts sociales de classe D<br>225 parts sociales de classe D1<br>93 parts sociales de classe E   |
| Ben Jonathan Travis . . . . .                             | 180 parts sociales de classe C<br>540 parts sociales de classe C1<br>191 parts sociales de classe D<br>572 parts sociales de classe D1                                  |
| Donna Ward . . . . .                                      | 8 parts sociales de classe D<br>24 parts sociales de classe D1  |
| Paul O'Farrell . . . . .                                  | 180 parts sociales de classe C<br>540 parts sociales de classe C1   |
| Steven Hill . . . . .                                     | 86 parts sociales de classe C<br>258 parts sociales de classe C1<br>286 parts sociales de classe D<br>858 parts sociales de classe D1<br>115 parts sociales de classe E |
| Julia Michelle Lonergan . . . . .                         | 3 parts sociales de classe D<br>9 parts sociales de classe D1   |
| Glyn Maurice House . . . . .                              | 75 parts sociales de classe D<br>225 parts sociales de classe D1<br>86 parts sociales de classe E   |
| Sonia Currie . . . . .                                    | 8 parts sociales de classe D<br>24 parts sociales de classe D1  |
| Anthony Montagu . . . . .                                 | 143 parts sociales de classe B  |
| Claire Elizabeth Morgan . . . . .                         | 8 parts sociales de classe D<br>24 parts sociales de classe D1  |
| Philip Kaye . . . . .                                     | 179 parts sociales de classe B  |
| Jeremy Jonathan Sykes . . . . .                           | 16 parts sociales de classe D<br>48 parts sociales de classe D1   |
| Alistair McNae . . . . .                                  | 16 parts sociales de classe D<br>48 parts sociales de classe D1   |
| Kamal Lemazaoui . . . . .                                 | 16 parts sociales de classe D<br>48 parts sociales de classe D1   |
| Gary Virdee . . . . .                                     | 10 parts sociales de classe D<br>30 parts sociales de classe D1   |

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| Brian Stephen Jones . . . . .           | 30 parts sociales de classe D     |
|   | 90 parts sociales de classe D1    |
| John Andreas Karlsson . . . . .         | 30 parts sociales de classe D     |
|   | 90 parts sociales de classe D1    |
| Christopher Burford . . . . .           | 16 parts sociales de classe E     |
| Sarah Hills . . . . .                   | 16 parts sociales de classe E     |
| Sarah Lim . . . . .                     | 16 parts sociales de classe E     |
| Sharon Ferris-Soole . . . . .           | 16 parts sociales de classe E     |
| Sharon Cawthorne . . . . .              | 16 parts sociales de classe E     |
| Richard Tallboy . . . . .               | 16 parts sociales de classe E     |
| Simon Waine . . . . .                   | 16 parts sociales de classe E     |
| Simon Chester . . . . .                 | 16 parts sociales de classe E     |
| Lion/Katsu Investments S.à.r.l. . . . . | 177 parts sociales de classe E    |
| TOTAL: . . . . .                        | 10.000 parts sociales de classe A |
|   | 2.281 parts sociales de classe B  |
|   | 619 parts sociales de classe C    |
|   | 1.857 parts sociales de classe C1 |
|   | 772 parts sociales de classe D    |
|   | 2.315 parts sociales de classe D1 |
|   | 601 parts sociales de classe E    |

#### Cinquième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à quatre cent soixante-et-un mille cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 461.125), divisé en dix mille (10.000) parts sociales de classe A (collectivement les Parts Sociales de classe A et individuellement une Part Sociale de classe A), deux mille deux cent quatre-vingt-une (2.281) parts sociales de classe B (collectivement les Parts Sociales de classe B et individuellement une Part Sociale de classe B), six cent dix-neuf (619) parts sociales de classe C (collectivement les Parts Sociales de classe C et individuellement une Part Sociale de classe C), mille huit cent cinquante-sept (1.857) parts sociales de classe C1 (collectivement les Parts Sociales de classe C1 et individuellement une Part Sociale de classe C1), et sept cent soixante-douze (772) parts sociales de classe D (collectivement les Parts Sociales de classe D et individuellement une Part Sociale de classe D), deux mille trois cent quinze (2.315) parts sociales de classe D1 (collectivement les Parts Sociales de classe D1 et individuellement une Part Sociale de classe D1), et six cent une (601) parts sociales de classe E (collectivement les Parts Sociales de classe E et individuellement une Part Sociale de classe E) sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25), toutes souscrites et entièrement libérées".

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter les définitions suivantes à l'article 5.3. des Statuts

Parts de Classe A signifie les parts sociales de classe A;

Parts de Classe B signifie les parts sociales de classe B;

Parts de Classe C signifie les parts sociales de classe C;

Parts de Classe C1 signifie les parts sociales de classe C1;

Parts de Classe D signifie les parts sociales de classe D;

Parts de Classe D1 signifie les parts sociales de classe D1;

Parts de Classe E signifie les parts sociales de classe E;

Le(s) Associé(s) E signifie le(s) détenteur(s) enregistré(s) sous la rubrique des Parts Sociales E;

Valeur de la Part Sociale E signifie soit:

a) zéro livre Sterling (GBP 0) si la Survaleur est de zéro ou négative; ou

(b) si l'Excédent est positif le pourcentage de la Survaleur dans laquelle les Associés E seront autorisés à participer à la Survaleur sur une base proportionnelle.

Survaleur signifie la Valeur de Capitalisation telle que définie dans l'Acte d'Investissement moins la valeur de base cible comme définie dans l'Acte d'Investissement.

Part Sociale signifie l'une des Parts Sociales A, des Parts Sociales B, des Parts Sociales C, des Parts Sociales C 1, des Parts Sociales D, des Parts Sociales D1 ou des Parts Sociales E; et

Parts Sociales signifie les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C, les Parts Sociales C 1, les Parts Sociales D, les Parts Sociales D1 et les Parts Sociales E.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.2 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

**6.2.** Les Parts de Classe Secondaire et les Parts de Classe E seront autorisées à recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, en priorité par rapport à tous les dividendes de toute autre classe de Parts Sociales, à un dividende cumulatif fixe au taux de 0,01 pour cent sur le Prix de Souscription de ces Parts de Classe Secondaire et Parts de Classe E (c.-à-d. le montant libéré ou crédité comme libération de ces Parts de Classe Secondaire et Parts de Classe E, y compris le montant intégral de toute prime à laquelle ces Parts de Classe Secondaire et Parts de Classe E ont été émises, cette prime ayant été appliquée ou non ultérieurement aux fins des Parts de Classe Secondaire et Parts de Classe E), payable annuellement par arriérés le 31 décembre de chaque année (le Dividende Fixe), ce paiement devant s'effectuer parmi les détenteurs des Parts de Classe Secondaire et Parts de Classe E sur base nominale égale.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide d'ajouter un deuxième et troisième paragraphe à l'article 6.4 des Statuts qui aura la teneur suivante:

**6.4.** Aux fins du premier paragraphe ci-dessus, les Parts de Classe E ne seront pas censées être incluses dans la définition des Parts Sociales. Les Associés E sont uniquement autorisés à recevoir un montant pour les Parts de Classe E à la Valeur Nominale E proportionnelle au nombre de Parts de Classe E détenues.

Aux fins du présent article 6.4, toute évaluation sera effectuée conformément à la procédure exposée dans l'Acte d'Investissement.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements susmentionnés et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et annulées dans le registre des associés de la Société.

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer M. Alex Benoy demeurant professionnellement au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

*Frais estimés*

Le montant total des frais, rémunérations ou charges qui seront supportés par la Société en raison du présent acte est estimé à environ EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ceux-ci ont signés ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: F. PIRON, L. VAUCHEZ, A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10339. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037483/612.

(100036652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Lime Invest & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 101.458.

L'an deux mil dix, le deux mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions LIME INVEST & Co. S.C.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du 16 juin 2004, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 864 du 24 août 2004 ("la Société"), dont les statuts ont été modifiés suivant

acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 402 du 19 mars 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COLETTE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Monsieur Nicolas DE MEULEMEESTER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 59.955.000.- (cinquante-neuf millions neuf cent cinquante cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 45.000.- (quarante-cinq mille euros) à EUR 60.000.000.- (soixante millions d'euros) par la création et l'émission de 599.550 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante) actions ordinaires nouvelles de EUR 100.- (cent euros) chacune.

2) Souscription et libération de l'augmentation de capital par incorporation au capital et au compte de réserve de prime d'émission d'une créance certaine par l'actionnaire commandité, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

3) Modification de la dénomination de LCH Asia Resource Holding, Limited, Gérant et associé commandité de la Société.

4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5) Modification subséquente de l'article 9 des statuts..

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 59.955.000.- (cinquante-neuf millions neuf cent cinquante cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 45.000.- (quarante-cinq mille euros) à EUR 60.000.000.- (soixante millions d'euros) par la création et l'émission de 599.550 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante) actions ordinaires nouvelles de EUR 100.- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes. L'émission de ces nouvelles actions ordinaires est accompagnée d'une prime d'émission d'un montant de EUR 80.016.138,53 (quatre-vingt millions seize mille cent trente-huit euros et cinquante-trois centimes) que l'assemblée décide d'allouer au compte de réserve de prime d'émission.

#### *Souscription et Libération*

L'autre actionnaire, ici représenté par Monsieur Nicolas DE MEULEMEESTER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, renonçant à son droit de souscription préférentiel, les 599.550 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante) actions ordinaires nouvelles sont entièrement souscrites par l'associé commandité, Lime Invest S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jean-Louis COLETTE, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et entièrement libérées, ensemble avec la prime d'émission, par l'apport d'une créance.

En conséquence, le compte capital social nominal de la Société sera augmenté d'un montant de EUR 59.955.000.- (cinquante-neuf millions neuf cent cinquante cinq mille euros) et le compte de réserve de prime d'émission de la Société sera augmenté d'un montant de EUR 80.016.138,53 (quatre-vingt millions seize mille cent trente-huit euros et cinquante-trois centimes).

Ladite créance a fait l'objet d'un rapport établi par la société H.R.T. Révision S.A., réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, en date du 2 mars 2010, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, conclut comme suit:

#### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à 599.550 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de LIME INVEST & CO S.C.A. à émettre en contrepartie assorties d'une prime d'émission de EUR 80.016.138,53.

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte de la modification de la dénomination de la société LCH Asia Resource Holding, Limited en "Lime Investment Holding Limited". En conséquence, l'assemblée décide de porter cette modification dans les statuts de la Société et de remplacer cette dénomination par "Lime Investment Holding Limited (auparavant dénommée LCH Asia Resource Holding, Limited)".

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de remplacer l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital social.** La Société a un capital souscrit de EUR 60.000.000.- (soixante millions d'euros) divisé en 599.998 (cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-huit) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et deux (2) actions de commandité (les "Actions de Commandité") d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune.

Une (1) Action de Commandité sera détenue par Lime Invest, une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et une (1) Action de Commandité sera détenue par Lime Investment Holding Limited (auparavant dénommée LCH Asia Resource Holding, Limited), une société constituée et régie selon les lois de Hong Kong, en leur qualité d'associés commandités et de Gérants de la Société.

Ci-après, les termes "action" ou "actions" feront référence aux Actions Ordinaires et aux Actions de Commandité indistinctement."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de remplacer l'alinéa second de l'article 9 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Lime Investment Holding Limited (auparavant dénommée LCH Asia Resource Holding, Limited), et Lime Invest, prénommées, sont nommées en tant que Gérants de la Société."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ EUR 7.000.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-L. COLETTE, N. DE MEULEMEESTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10349. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037484/101.

(100036687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Alpine Resort Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.446.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010038474/10.

(100037496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

---

**La Compagnie des Moulins S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.865.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 17 février 2010; les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4<sup>ème</sup> étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

\* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010,

\* Madame Christine Gomes, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010,

\* Madame Anna Meunier De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

\* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010

Pour extrait sincère et conforme  
LA COMPAGNIE DES MOULINS SA  
Patrick Meunier  
Administrateur

Référence de publication: 2010037534/24.

(100036177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

### **Groupement Financier de Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 83.649.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie extraordinairement, qui s'est tenue en date du 14.12.2009 au siège social 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg que le représentant de l'associé unique a décidé:

Le transfert du siège de GROUPEMENT FINANCIER DE DEVELOPPEMENT SA au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, avec effet au 14 décembre 2009.

La démission des fonctions d'administrateur unique en date du 24 juillet 2009 de la société CORPORATE MANAGERS ASSOCIATED LTD, ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria Mahe, Seychelles.

La nomination, avec effet au 14 décembre 2009, aux fonctions d'administrateur unique, Maître Stéphane SAINTONGE, avocat, demeurant 6, Terrasse Hautvilliers, Montréal, Québec, Canada, H2V 4P1.

La révocation avec effet au 31 janvier 2010, des fonctions de commissaire aux comptes, ceci sans droit de quitus pour l'exercice de ses fonctions, la société droit suisse CONSEIL GESTION ATLANTIQUE SARL, ayant son siège social 19, rue de Chantepoulet, CH-1200 GENEVE, Suisse.

La nomination en remplacement avec effet au 14 décembre 2009, la société de droit luxembourgeois BOPPEL SARL, 42A, place Guillaume, L-1678 LUXEMBOURG.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Référence de publication: 2010037546/24.

(100036552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

### **Grifinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.798.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 17 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4<sup>ème</sup> étage, L-2449 Luxembourg.

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

\* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010,

\* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010,

\* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

\* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
GRIFINVEST SA  
Patrick Houbert  
Administrateur

Référence de publication: 2010037535/24.

(100036174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Trupial Invest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037628/10.

(100036754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**BWB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 13, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 72.403.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 4 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme BWB SA (N° R.C.S. B 72.403), avec siège social à L-5650 Mondorf-les-Bains, 13, route de Rémich, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme  
48-52, rue du Canal, L-4050 Esch-Sur-Alzette  
Me Martine LAUER  
Le liquidateur

Référence de publication: 2010037554/15.

(100036533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---

**Cujo Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 108.449.

Wir sind umgezogen:

alte Adresse: Cujo Fiduciaire S.à r.l., 7, Lautegaass, L-5450 Stadtbredimus

neue Adresse: Cujo Fiduciaire S.à r.l., 5C, route du Vin, L-5450 Stadtbredimus

Zum Vermerk zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. März 2010.

Thomas Johannes  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2010037568/15.

(100036427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

---